



BREVET D'INITIATEUR FEDERAL 2019

L'Initiateur Fédéral de Surf initie, dans un cadre bénévole, les adhérents (licence sportive ou compétition) du CLUB associatif, affilié à la Fédération Française de Surf, dans des conditions de sécurité et de pratique optimale de surf, sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'Etat.

Conditions d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> Etre âgé de 16 ans au plus tard le jour de l'examen. Etre licencié dans un club depuis 2 ans Etre titulaire du PSC1 ou AFPS lors de l'examen Pouvoir justifier d'un niveau régional de compétition en surf, bodyboard ou longboard dans l'année de formation. CF annexes S'engager à effectuer son stage en club de surf associatif affilié
Organisation et certification de la formation	<p>Ligue de Bretagne de Surf Équipe pédagogique validée par la Direction Technique Nationale Partenariat avec ENVSN/WSA</p>
Contenus de la Formation	<p>Connaissances générale liées à l'environnement institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Club, le Comité, la Ligue, la Fédération Française de Surf, Le projet fédéral de la FFSURF Sensibilisation à la politique de développement durable des activités, Insertion par le sport, accueil des publics atteints d'un handicap, <p>Connaissances générales techniques liées à l'initiation aux activités de Surf</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissances du milieu : formation des vagues, types de déferlement, marées, courants, Connaissances du matériel : paramètres fondamentaux des planches, évolution du matériel, Connaissances techniques : fondamentaux techniques de l'activité surf, connaissance de l'environnement et sensibilisation à la politique de développement durable des activités du Surf <p>Réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissance du cadre réglementaire des activités Surf, Rôle et responsabilité de l'Educateur <p>Sécurité Sauvetage</p> <ul style="list-style-type: none"> Autonomie dans l'océan Technique de sauvetage, <p>Pédagogie</p> <ul style="list-style-type: none"> Connaissance des publics, démarche pédagogique, conception de séances et mises en œuvre de séances d'initiation au surf.
Durée de la formation	BIF 100 heures, répartie en 60 heures en centre de formation et 40 heures de stage pédagogique dans un club-association affilié à la FFS
Coût de la Formation	380 € documentation fédérale incluse
Date et lieux	Pâques 2019 08-19 Avril -à l'ENVSN et le WSA club



FICHE D'INSCRIPTION BIF 2019

NOM :	Prénom :		
Date de naissance :			
Adresse :			
Code postal :	Ville :		
Tél fixe :	Mobile :		
Email :			
Numéro licence FFS :			
Objectif BPJEPS Cocher la case de votre choix	Oui	Non	
Titulaire AFPS OU PSC1	Oui	Non	
Niveau pratique			
Nom de la structure affiliée où le stage se déroulera			
Nom Prénom du Tuteur du stagiaire, BEES ou BPJEPS			
Résumez votre parcours sportif			
Niveau Scolaire			

Annexe formation BIF 2019

Classements nationaux	Seuil niveau régional	Seuil niveau national
Surf open	880 pts	1600 pts
Surf ondines	2200 pts	3400 pts
Longboard open	1250 pts	2300 pts
Longboard ondines	2000 pts	3900 pts
Bodyboard open	1700 pts	2500 pts
Bodyboard ondines	3550 pts	4600 pts

Règlement BIF

-Prérogative à l'inscription : être à jour de sa licence fédérale (sportive ou compétition) 2019 et s'être acquitté(e) du montant de 380 €. Les dossiers d'inscription devront être complétés, signés et envoyés minimum 10 jours avant le début de la formation.

-Le Stage de 40 heures devra être effectué en club (structure associative) ou le cas échéant (par dérogation de l'ETR en école Labellisée EFS conventionnée* avec l'association signataire de la convention de stage.

-La période de stage ne peut en aucun cas se dérouler entre le 1^{er} Juillet et le 31 Août.

-Durant le stage, le stagiaire BIF reste en observation et ne pourra en aucun cas se substituer à la présence sur plage du tuteur BEES/BPJEPS. Il ne permet pas l'augmentation de l'effectif d'encadrement du BE/BPJEPS : (BP+ Stagiaire = 8 élèves max).

-Tous les candidat(e)s qui prétendent s'inscrire à la formation courte du BPJEPS SURF 2020 à l'ENVSN de Saint Pierre Quiberon, devront avoir validé les 40 heures de stage en club associatif au printemps 2019 et rédigé leur rapport de stage pour pouvoir participer à la certification finale fin Juin. Les candidats n'ayant pas cet objectif pourront effectuer leur stage à l'automne pour une certification finale possible à pâques ou en juin de l'année suivante.

-Une certification supplémentaire pourra être proposée en septembre pour des cas particuliers, validée par l'équipe technique régionale

-S'il y a plus de 16 candidats, seront prioritaires les candidats ayant l'objectif du BPJEPS.

-L'Initiateur Fédéral de Surf initie, dans un **cadre bénévole**, les adhérents (licence sportive ou compétition) du CLUB associatif, affilié à la Fédération Française de Surf, dans des conditions de sécurité et de pratique optimale de surf, sous la responsabilité d'un moniteur diplômé d'Etat.

* la convention devra être présentée pour validation par l'ETR (convention qui précise la relation entre l'école et le club)

CONVENTION DE STAGE BENEVOLE DANS LE CADRE DU BREVET D'INITIATEUR FEDERAL SURF

Je soussigné(e) M/Mme : _____

Président(e) de l'Association : _____, Affiliée à la Fédération Française de Surf, **accepte de prendre en stage** dans le cadre des activités d'encadrement de la pratique de surf au sein du club, pour un volume global de 40 heures, conformément au cahier des charges de la formation BIF SURF,

Le stagiaire bénévole, M/Mme : _____

La responsabilité pédagogique du stagiaire sera assurée par un tuteur
M/Mme : _____, Titulaire du BEES SURF/BPJEPS Surf ;

M/Mme : _____, stagiaire bénévole à la formation BIF Surf organisée par la Ligue de Bretagne de Surf s'engage :

- à participer activement à toutes les séquences prévues dans le cadre du stage
- à respecter les consignes et règles (pédagogiques, sécurité,...) établies par le tuteur, titulaire du BEES ou du BPJEPS Surf
- à respecter les règles internes à la structure club (règlement intérieur, sécurité...)

En cas de non respect des engagements inscrits ci-dessus, notamment en matière de sécurité, la présente convention pourra être rompue par l'une des deux parties par simple courrier motivé.

Ce stage s'inscrit dans la bonne pratique associative, en cas de travail dissimulé, le stagiaire, le tuteur et sa structure s'exposent à des sanctions administratives. Le stagiaire ne pourra pas participer à la certification du BIF.

Le volume horaire global du stage est de 40 heures, réparties selon le planning suivant :

Fait en 3 exemplaires, à , le

Je soussigné M/Mme Président (e) du Club,

M/Mme Stagiaire, et M/Mme Tuteur,

atteste avoir pris connaissance du règlement BIF (pages 3/4 et 4/4) et m'engage à le respecter.